

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2016

6^{ème} **Commission**
N° CP-2016-5-6-10

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

**LEVEE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DE LA DUREE DE
VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU BENEFICE DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prolonger jusqu'au 30 juin 2016 la durée de validité de subventions accordées pour des opérations entrant dans le cadre de la politique Montagne, au bénéfice du Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc, pour un montant total de 124 679 €.

La convention pluriannuelle d'aménagement actuellement en vigueur, adoptée en Commission Permanente du 12 décembre 2013 (délibération n° CP-2013-11-6-9) formalisant les programmes 2011-2013, prévoit les modalités techniques et financières relatives aux opérations constituant cette tranche du programme.

1. Prolongation de la durée de validité des subventions

Dans le cadre de la politique en faveur des sites de montagne, des subventions ont été accordées en 2011 et 2012 au syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc.

Le règlement financier prévoit que toutes les subventions d'un montant supérieur ou égal à 10 000 €, qui n'ont pas été payées dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide, sont prescrites.

Toutefois, le Conseil départemental peut, par délibération motivée, renoncer à opposer la prescription découlant de ce règlement.

Les subventions accordées au syndicat mixte présentent les caractéristiques suivantes :

N° DOSSIER	LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT (€)	Taux d'aide %	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	MONTANT DEJA VERSE (€)	SOLDE DU DOSSIER (€) à proroger	Remarque
GSS00271	2011- Etude signalétique 1 ^{ère} tranche	30 000	81	24 300	14 337	9 963	Déjà prorogée jusqu'au 31/12/2015 A proroger jusqu'au 30/06/2016
GSS00294	2012 – Développement VTT XC enduro	105 000	63	66 150	24 091	42 059	A proroger jusqu'au 30/06/2016
GSS00296	2012 – Création d'une identité visuelle	43 000	63	27 090	19 233	7 857	
GSS00298	2012 – Aménagement du Front de neige	72 000	90	64 800	0.00	64 800	
TOTAL MONTANT SUBVENTIONS A PRORoger						124 679	

2. Commentaires relatifs aux opérations à proroger

➤ **Opération millésime 2011 – Etude signalétique 1^{ère} tranche**

Cette opération a déjà fait l'objet d'une prorogation au 31/12/2015 par décision de la Commission Permanente du 9 octobre 2015 (délibération n° CP-2015-9-6-1). Il s'agissait de laisser au syndicat mixte le temps de procéder à l'exécution du dernier volet de l'étude signalétique, qui concernait les aspects graphiques.

Le syndicat mixte a réceptionné la facture relative à l'étude tardivement, ce qui ne lui a pas permis d'adresser au Département les derniers justificatifs de ses dépenses avant la date de la clôture budgétaire 2015.

Il est proposé de prolonger la durée de validité de la subvention jusqu'au 30 juin 2016 afin de permettre au Département de verser le solde.

➤ **Opérations millésime 2012**

- **Développement VTT XC enduro**
- **Création d'une identité visuelle**
- **Aménagement du front de neige**

Ces opérations ont fait l'objet d'une attribution de subventions par décision de la Commission Permanente du 14 juin 2012 (délibération CP-2012-6-6-15).

En raison du succès de l'activité liée au bike park, les installations sur ce site sont ouvertes dès le début du mois de mai, ce qui restreint la période d'accès aux chantiers en cours.

De ce fait, les travaux de terrassement et débroussaillage sur les chantiers de développement VTT XC enduro et d'aménagement du front de neige n'ont pu être réalisés qu'à la fin du troisième trimestre 2015. Dès lors, la réception puis le paiement des factures relatives à ces chantiers ne sont intervenus que fin 2015.

S'agissant de l'opération de création d'une identité visuelle pour la station, les derniers travaux de design de panneaux pour la signalétique piétonne ont été facturés et honorés par le syndicat mixte à la fin du mois de novembre 2015.

Dans ces conditions, le syndicat mixte n'a pu adresser au Département les derniers justificatifs de ses dépenses avant la date de la clôture budgétaire 2015.

Il est proposé de prolonger la durée de validité des subventions jusqu'au 30 juin 2016 afin de permettre au Département de verser le solde.

Le montant total du solde de subventions à proroger se monte pour les 4 opérations à 124 679 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger, jusqu'au 30 juin 2016, la durée de validité des subventions attribuées en faveur des opérations figurant au tableau inclus au présent rapport ;
- d'autoriser le paiement du solde des subventions au Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc, dans la limite des montants figurant au tableau inclus au présent rapport, jusqu'au 30 juin 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN